



Comment démissionner alors que j ai une clause de dédit-formation

Par **hhzine**, le **03/03/2008** à **15:09**

je suis actuellement en CDI depuis nov 2007 en tant que téléconseillère sur une plate forme d'écureuil assurances à bordeaux, j ai une clause de dédit formation de 3800 euros dûes à une formation de 5 semaines dont 2 semaines à Paris. Jai une Maitrise AES et j occupe un poste qui nécessite juste le bac et payé au smic, on me propose un emploi qui demande un niveau plus élevé et une rémunération plus élevée, pour quel motif je peux quitter mon emploi actuel sans rembourser la formation (je ne suis plus en période d'essai). Merci d'avance